

Image not found or type unknown



Pillage maison par le coheritier

Par **ninahugo**, le **05/06/2015** à **19:39**

Bonjour, rnla maison de mon père vient d'être piller par le cohéritier, il a pris tout ce qu'il a voulu, petits et gros outillages, petits électroménagers, vins et alcools divers sans mon accord ni ma présence. quel est mon recours auprès du notaire qui n'a pas d'inventaire à l'intérieur de la maison.

Par **aguesseau**, le **05/06/2015** à **20:05**

bjr,rnvous déposez une plainte pour vol contre ce cohéritier si vous êtes sur que c'est lui qui a pris les affaires dont vous devrez faire la liste.rncdt